



Le 06 Novembre 2020,

Vers un nouvel horizon ?

Le sujet du télétravail a été écarté à plusieurs reprises lors des différents échanges avec la Direction. Depuis le premier confinement, la Direction a toujours refusé d'ouvrir le dialogue sur le télétravail à Centre Est. Il aura fallu attendre l'intervention de la ministre du travail, Elisabeth Borne, et la pression des médias pour faire évoluer la décision.

« Le télétravail n'est pas une option »

« *Le télétravail est absolument indispensable, alors que l'épidémie est encore très brutale* »

Elisabeth Borne



La Direction de Centre Est laisse la main aux managers pour la mise en place du télétravail au sein de leurs équipes.

Comme de tradition, certains secteurs et domaines ne semblent pas bien comprendre le message. Si le [Sniacxm](#) approuve l'action de la Direction, elle déplore la réticence de certains à sa mise en place.

Où trouver l'info ?

Suite aux annonces gouvernementales (Crise « Covid »), de nombreux salariés ont attendu les directives de la Direction pour savoir comment allaient s'opérer leurs activités (maintien des RDV physiques ou à distance ; accueil rideau ouvert ou fermé, télétravail ou non)

La réponse ? Elle était tout simplement dans la BAM !

Les clients accèdent donc à l'information avant les collaborateurs ...
Cherchez l'erreur ...



Zoom sur les négociations :

Suite à la séance d'Octobre, le [Sniacxm](#) a signé différents accords :

- Accord sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap sur 3 ans ;
- Avenant à l'accord relatif aux droits à la déconnexion prolongé jusqu'en décembre 2021, pour permettre une discussion autour d'un accord sur le télétravail ;
- Avenant relatif à l'accord sur l'égalité professionnelle reconduit pour 2 années dans l'attente d'une renégociation de l'accord national ;
- Accord relatif à l'aménagement de fin de carrière.

Le [Sniacxm](#) souhaite notamment un passage de 45 à 90 jours dans le CET fin de carrière.

- Accord sur les mobilités : le [Sniacxm](#) demande une prime de changement pérenne et mensuelle pour chaque mobilité.



Le Syndicat Indépendant du Crédit Agricole Section Centre-est

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
MAIL PERSONNEL	TEL PERSONNEL
ADRESSE PERSONNELLE (pour attestation fiscale)	METIER : AFFECTATIONS : CLASSIFICATION : AA <input type="checkbox"/> TAU <input type="checkbox"/> RM <input type="checkbox"/>

COTISATIONS

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

	Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
<input type="checkbox"/>	AA : Agent d'Application	6 €	3,96 €	2,04 €
<input type="checkbox"/>	TAU : Technicien	9 €	5,94 €	3,06 €
<input type="checkbox"/>	RM : Cadre	11 €	7,26 €	3,74 €

Vos représentants SNIACAM Centre-est

Emmanuel MICHELET : Chargé agri EA Brionnais (71)
Charlotte FAYARD : CCPART Bellegarde (01)
Emilie MEYER : Epargne Développement Expertise (01)
Chantal GANDRE : CCPART Autun (71)
Karine DEVILLARD : Chargé pro EA Brionnais (71)

Nadine BALLAND : Renfort secteur Chalonnais (71)
Jocelyne VESPIER : Contentieux Particuliers Champagne (69)
Thierry DELHOMME : DDA Blanzay - Montchanin (71)
Lionel CUBY : Successions Bourg (01)
Carole DELECROIX : Chargé agri EA Clunysois (71)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat *

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez [Intitulé de l'adresse du client [Intitulé 2 de l'adresse du client à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de [Intitulé de l'adresse du client [Intitulé 2 de l'adresse du client.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Vos Nom, Prénom * (débiteur)																	
Votre adresse *																	
Les coordonnées de votre compte *	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 25%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 25%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 25%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 25%;"></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center; font-size: small;">N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center; font-size: small;">Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)</td> </tr> </table>					N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)								Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)			
N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)																	
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)																	
Les coordonnées du créancier	<p>SNIACAM Section Centre-Est 90 avenue de Lanessan 69410 CHAMPAGNE EN MONT D'OR</p> <p>FR76 1780 6004 2107 6315 0300 044 =>Identifiant SEPA du créancier</p>																
Type de paiement *	Paiement unique Paiement mensuel <input checked="" type="checkbox"/>																

Fait à _____ le Signature :

Merci d'envoyer ce bulletin de préférence par courriel à : sniacamcentrest@gmail.com
Sinon : SNIACAM Centrest 60 Rue Du Paradis 71600 Vitry en Charollais